

Construction et entretien des lycées : un référentiel pour la qualité environnementale et le développement durable

Soucieuse de l'environnement et du bien-être de ses habitants, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur intègre la démarche de développement durable dans chacun des dispositifs qu'elle met en place, que ce soit dans le domaine de l'environnement, des transports, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, du développement économique, ou encore de l'éducation. L'objectif est clair : transmettre aux générations futures un patrimoine naturel et un cadre de vie préservés, construire une économie et une société plus solidaires.

Engagée depuis 2006 dans une démarche d'Agenda 21, la Région a souhaité décliner le concept de développement durable. Les lycées et les CFA sont ainsi devenus un terrain d'action prioritaire et exemplaire en matière de qualité environnementale et de développement durable. De la construction au fonctionnement, en passant par le choix des équipements, ces établissements sont de plus en plus respectueux de l'environnement.

Les lycées publics représentant la part essentielle du patrimoine bâti de la Région, avec environ 2,7 millions de m². La Région a souhaité en faire un terrain d'action prioritaire et exemplaire en matière de qualité environnementale et de développement durable. Pour cela, elle a engagé une démarche concertée d'élaboration d'un « Référentiel pour la qualité environnementale du bâti dans les lycées ».

Cet outil méthodologique, approuvé en Assemblée plénière le 10 juillet 2009, vise à appliquer dans les opérations de travaux neufs ou de réhabilitation des lycées, les préconisations de la « Charte pour la qualité environnementale des opérations de construction et des réhabilitations des bâtiments en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » (CoDéBaquE). Il s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du « Référentiel des lycées du XXI^{ème} siècle » et en cohérence tant avec la démarche d'Agenda 21 Régional qu'avec les expériences pilotes d'Agenda 21 dans les lycées.

Le référentiel s'organise autour de quatre thèmes et développe, pour chacun d'entre eux, les attentes, les objectifs et les exigences de la Région pour les lycées :

1 / Relation avec le territoire : spécificités générales du site, gestion adaptée des eaux pluviales et d'orages, préservation de la biodiversité méditerranéenne, valorisation des espaces extérieurs.

2 / Matériaux, ressources, nuisances de construction : rationalisation des espaces, évolutivité, transformation, réutilisation de l'existant, matériaux sains et durables, chantier vert.

3 / Energie, eau, déchets d'activité, entretien : maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables (filière bois énergie et énergies solaire - thermique et photovoltaïque), eau, déchets d'activité, entretien maintenance.

4 / Confort et santé durable : qualité des espaces, confort thermique, confort visuel, confort acoustique, qualité de l'air, qualité de l'eau.

Ce document énonce clairement les objectifs et attentes de la maîtrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale et de développement durable dans les lycées, pour leur prise en compte dans la programmation, la conception, la réalisation, la

maintenance et la gestion des établissements et pour l'information de l'ensemble des partenaires de la Région.

Il a un caractère évolutif, destiné à être régulièrement modifié, adapté et perfectionné. Il permettra et guidera la mise en cohérence à venir de l'ensemble des référentiels techniques et spécifiques développés par la Région pour les lycées.

Energie : économiser et produire

C'est en application du premier axe du Référentiel pour la qualité environnementale des lycées que la Région favorise le développement des énergies renouvelables et notamment des installations solaires thermiques et photovoltaïques dans les lycées publics. Alors que la filière bois énergie est déjà présente dans certains lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les techniques solaires, telles que le Photovoltaïque ou la production d'eau chaude solaire, sont désormais systématiquement envisagées et intégrées dans les opérations de construction, de restructuration ou encore de réhabilitation. Sur les 180 lycées publics du territoire régional, les travaux faits par la Région depuis trois ans en direct sur les constructions neuves et les restructurations (exemple: Ecole internationale Iter) concernent pour le moment une trentaine de lycées. Afin d'étendre rapidement cette production d'énergie renouvelable, un appel à projet a été lancé : C'est le « Plan photovoltaïque des lycées publics » visant à valoriser au mieux les superficies de toitures disponibles. Son objectif : engager à échéance 2012 la réalisation de 100 000 m² de panneaux photovoltaïques pour un investissement d'environ 100 M€. Cette opération fait appel à des tiers investisseurs

Pour les 110 lycées publics restants des études sont lancées afin de mieux connaître au cas par cas leur potentiel photovoltaïque. Ceci permettra de les traiter de manière optimisée. Sur la base de cette analyse la région pourra soit y intervenir directement soit en faisant appel sur de nouveaux lots à des tiers investisseurs.

Vie dans les établissements : des agendas 21 lycéens

L'Agenda 21 des lycées et des CFA est une déclinaison de l'Agenda 21 régional, qui s'appuie sur une démarche participative, animée par l'ensemble de la communauté éducative : administration, professeurs, formateurs, élèves, apprentis, personnels techniques, parents d'élèves...

Ils mènent ensemble un diagnostic de l'établissement au regard des enjeux du développement durable. Lors de cette première phase de diagnostic / analyse / conception d'actions, la Région assure auprès des lycées un accompagnement technique à travers une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Ce diagnostic partagé aboutit à un programme d'actions à mettre en place à l'échelle de l'établissement.

Les actions concernent les aspects structurels, fonctionnels et éducatifs de l'établissement :

- transports et accès,
- consommation d'énergie et d'eau,
- diversité biologique et culturelle,
- alimentation et approvisionnements responsables,

- développement solidaire...

Etape par étape, le programme d'actions s'élabore dans un esprit de découverte et d'apprentissage. Il est le résultat d'une construction collective et vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux et planétaires du développement durable.

Ce dispositif est mené en partenariat avec les Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice, ainsi qu'avec la Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'Association Régionale des Directeurs de CFA Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Actuellement trente établissements (20 Lycées et 10 CFA) sont en démarche expérimentale d'Agenda 21. Les leçons tirées progressivement font l'objet de la mise en chantier d'un document méthodologique qui permettra d'étendre cette démarche à tous les lycées volontaires.

Jean-Louis Joseph
Vice-président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur
Délégué aux Finances et aux Lycées